

M. de Zuÿlichem
A.
S. A. Madame. Copie

A Paris 6.^e Mars 1665.

Après que par ma dernière V. A. a veu comme
je me suis desmeslé de tous les compliments publics
en ceste Cour, elle jugera bien qu'il ne tient plus
à quere de chose que ie ne me mette en chemin
pour le Voyage d'Orange. En effect j'ay escrit
vers là que je tafcheray de partir dans la sep-
maine prochaine, s'il est aucunement possible.
Il y a deux choses qui me tiennent en doute de
ceste possibilité. La premiere ce sont les
grandes eaux, qui ont tellement inondé les
passages, d'ailleurs assez impassables par les
Bouës, qu'un Seign.^r de qualité a mis avec son
Carosse et 8 chevaux, dix huit jours entre icy
et Lion, où il n'y en a que 9. ou 10. et encor
a souffert les dernieres incommoditez et hazards
en chemin. Ma deuxiesme accroche, et
qui pese plus, est l'enuie que j'ay de vuidier
tout icy avec le Commandeur de Gault avant
que partir, et voyci desjà deux jours de suite
que M. Liere (qui arriua dimanche passé)
et Vlack ont esté le chercier de ma part en
vain; q ce grand Seign.^r se trouuant tousjours
ou enfermé à lire son Breuiare, ou apres-

a faire des despaches, qui empeschent les gens d'en approcher. car aussi void on sa maison remplie de gens qui souhaitent de le voir et solliciter: en quoy il faut le considerer comme une Lune, qui se remplit par l'aspect de son soleil M. Colbert, duquel chacun tâche d'approcher, soit par la porte, ou par la fenestre. si cependant les difficultés de veoir ce grand Seigneur se continuent, soit par hazard, ou par artifice et en quelque dessein de nous lanterner M. de Lionne n'est que de l'autre costé de la rue et je scauray bien y avoir mon recours. Au fonds il ne faut point doubter, que cest homme depité et desarçonné ne tasche de nous chicaner au dernier point. Mais en cela je suivray les ordres que V. A. me donne tres-prudemment, et ne m'attacheray point à de petites choses, où il est question d'entrer en possession du tout.

Il y a bien des jours que je n'ay veu M. de Lionne: ceux qui sont hors d'affaires, n'ont pas bonne grace à tourmenter des gens de sa vocation de visites superflus. Aussi m'en suis-je retenu, jusques à ce que je sceusse quel langage V. A. auroit agreable que

je luy püsse tenir touchant la reconnoissance
de ses bontez. A present que V. A. vient
de m'autoriser pour cela, et m'ordonne de luy
dire que c'est qu'on pourroit luy offrir de
bonne grace, je feray ou ie trouveray occasion
de le veoir, et luy tesmoigneray les grands
ressentimens que V. A. de toutes les faueurs
dont il nous a obligez, en le priant d'avoir
aggreable qu'on pourvoie son Escuierie d'un
bel attelage de six ou sept beaux Cheuaux de
Carosse. Je ne scay comme il se comportera
à ceste ouuerture. s'il ne s'en defend pas
trop, je le prieray de me dire, quelle sorte et
quel poil de Bestes reuiennent le plus à son
gout, et puis en donneray aduis a V. A.,
qui je croy, ne trouuera pas ce present mal
sortable à un homme de sa condition. et je
pense qu'en Hollande on pourra fournir quel
que chose de bon, pour la Somme d'environ
quatre mil francs,

M. Chiere a esté rendre la lettre de V. A.
à Mons^r. L' Ambass^r. d' Angleterre et
aura l'honneur de rapporter à V. A. comme

il ne l'a pas trouvé qu'en bonn' humeur -
Pour ayder à cela j'auois un jour au parauant -
esté luy monstrez la lettre originelle du Roy -
son maistre au Parlement d'Orange dont j'ay
parlé en de s mes precedentes, et mesme luy
en ay laissé Copie. en l'instruisant de ce
qui estoit de ce Traicté de la Tutelle dont lad.
lettre fait mention; choses si esloignées de
sa connoissance, que je fus obligé de les luy
apprendre des la premiere source; de sorte
qu'il ne faut pas s'estonner de ses heritations
passées, qui lormais sont bien evanouies.

J'ay aussi encor assez à m'occuper icy avec
nos Fermiers generaux, qui ne sont pas
tousiours prompts à se conformer au Traicté
de la Ferme, qu'ils maudissent cent fois
comme rigoureux en effect, et conclu, non pas
avec eux mais avec d'autres qui leur ont
cedé leurs droits, Ainsi nous auons beau
coup à estriuer ensemble, mais enfin je ne
cesse point que S. A. et son droit ne gagne
Il me reste à sçauoir ce que N. A. entend

qu'on fasse de l'argent qui pourra demeurer
entre mes mains quand l'ordonn^e qui a apporté
M. Liere sera payée.

V. A. me fait trop d'honneur de la satisfaction
que sa bonté luy faict trouver en mes services.
C'est mon debuoir de les rendre: mais ce n'est
pas tout: je les rends avec ardeur et zèle, et,
Dieu scait, avec fidelité et ne finiray point qu'en
en usant tousjours ainsi dequoy je supplie tres-
humblement V. A. de prendre une fois pour
toutes une impression qui dure, et ose bien
l'asseurer qu'elle ne s'y trouuera jamais trompée.
Je luy rends graces tres-humbles de ce qu'elle a
voulu trouver bon qu'un de mes parens m'accom-
pagnast. Ce jeune Neveu, de qui la taille
m'a surpris, vient d'arriuer justement au
moment que j'allois finir ceste lettre.

Il y a eu de grands bruits à Orange: mais
ce ne sont que de querelles particulieres, prou-
ues de folies de femmes, et, ce qui est de
bon, tous les bataillans Papistes entre eux,
Incor y a on bien osé deliberer de deputer à
moij, voire au Roy mesme. Il ne se peut

rien veoir de plus enragé que ce peuple là.
J'en ay des main, pleines de papier, qu'il ne
vaut pas la peine de lire, non que d'en rompre
la teste à V. A,

la.
ne
mpre

124

